

Table ronde «Présentation des dispositifs financiers»

Claire GUILLOT-GAUTIER, chargée d'opérations sur l'Yerres et ses affluents, AESN

François BONIS, chargé de mission Seine Marne Oise - référent eau, Région Île-de-France

Anne CANER-CHABRAN, Ingénieure SATESE, et Antoine RAFFALLI ingénieur milieux aquatiques et risque inondation SEPOMA, Département de Seine-et-Marne

12^E PROGRAMME : GESTION DES EAUX PLUVIALES



Gestion des eaux de pluie

Les enjeux AESN

ENJEUX
Réduire les pressions sur les milieux

État des lieux du bassin Seine Normandie, 2019

Bilan des sources de pollution (hors agriculture) : paramètre DCO

PLUVIAL

Flux annuel
Année 2016



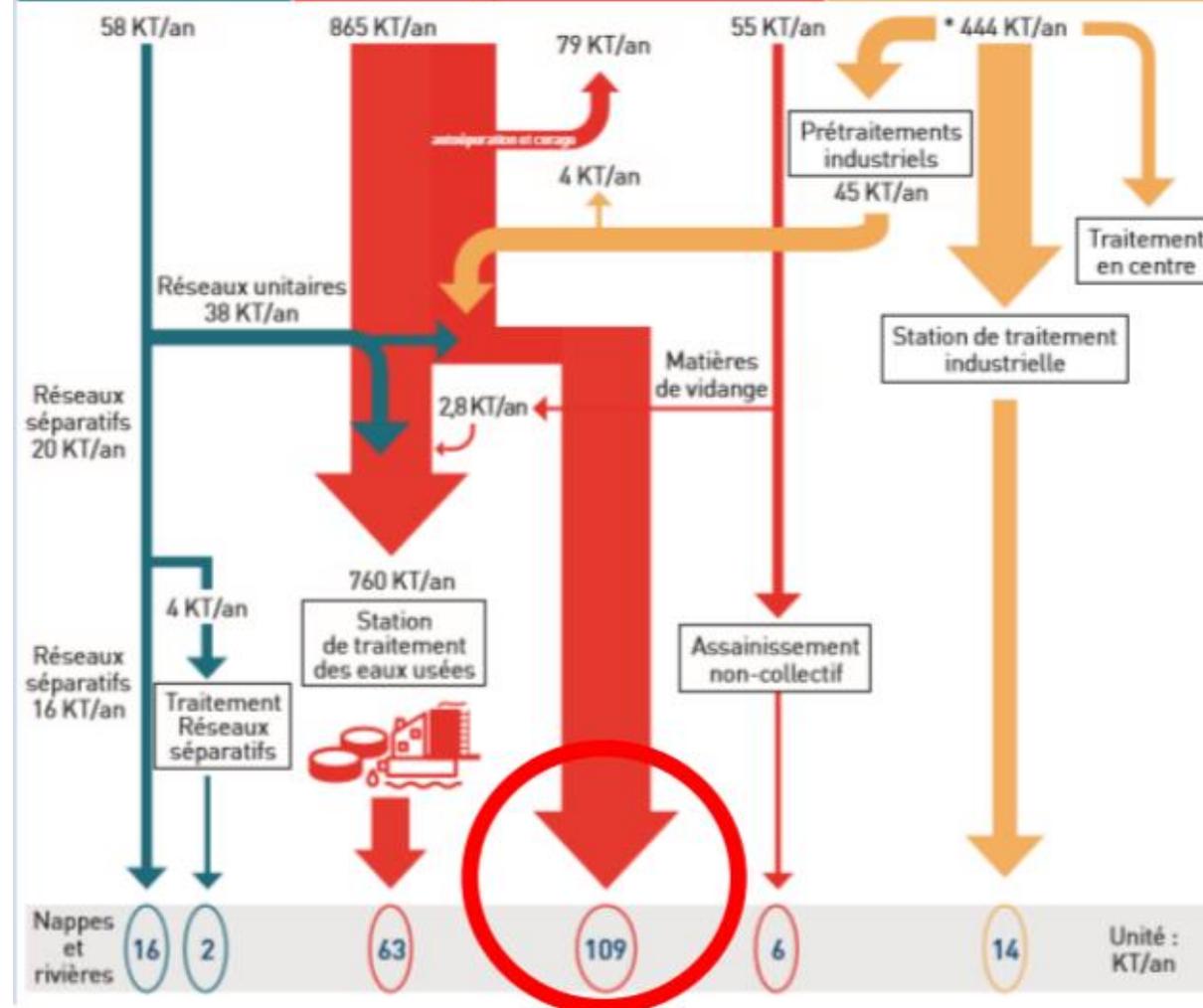
COLLECTIVITÉS

Assainissement collectif :
- 17,4 millions d'habitants
Assainissement non-collectif :
- 1,2 million d'habitants
Recensement 2017
1 habitant = 137 g/j de DCO



INDUSTRIES

Redevance pollution
BDREP
Modèle PEGASE



Déversements d'eaux usées non traitées par les systèmes d'assainissement des collectivités : 109 KT/an

Gestion des eaux de pluie

Privilégier des solutions ambitieuses pour un meilleur financement

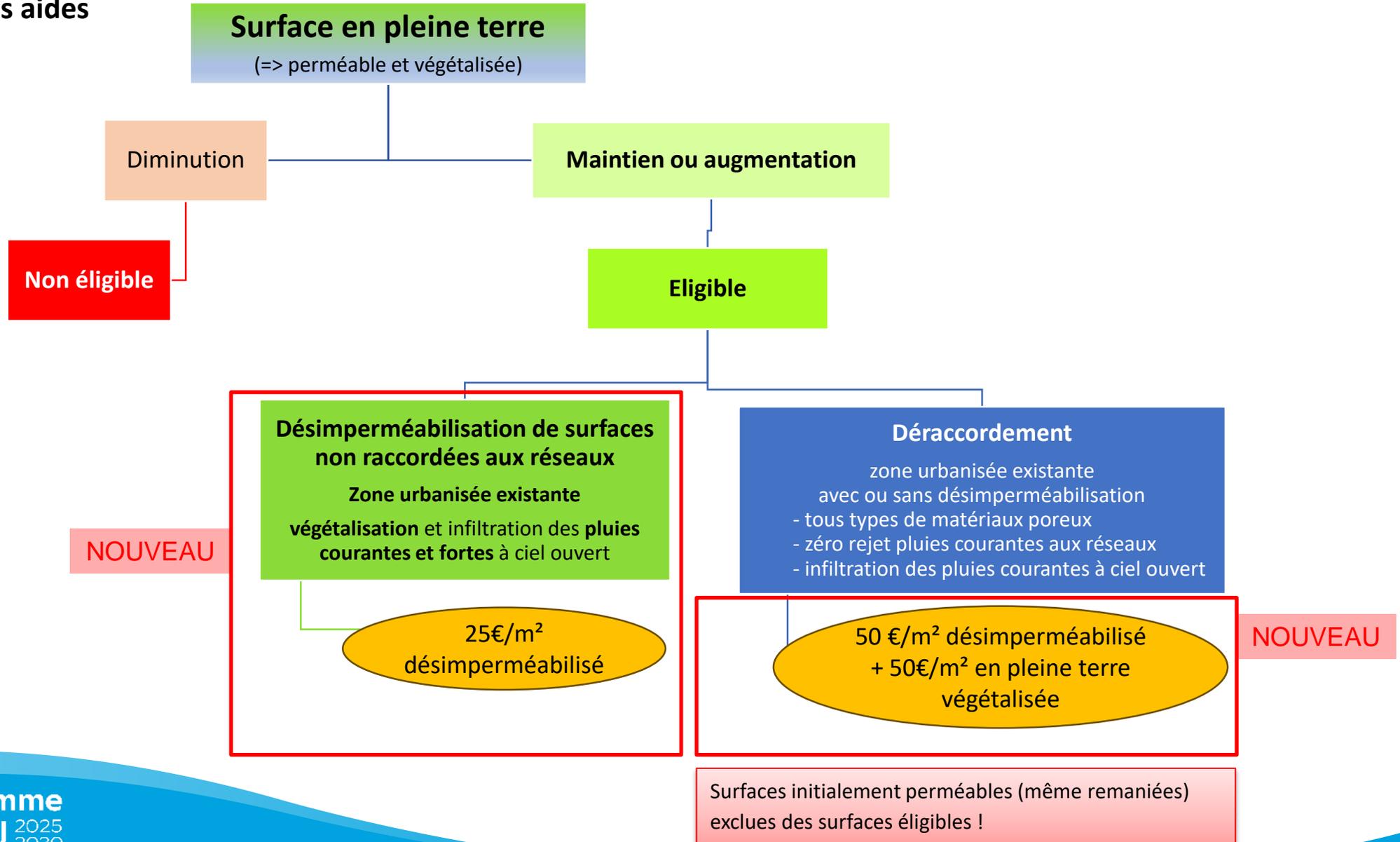


Choisir en priorité ces solutions permet aussi :

- de minimiser coûts des aménagements ;
- de bénéficier de bonification pour les subventions agence (prix plafond plus élevé) ,
- de cumuler aisément plusieurs dispositifs d'aides financières.

Gestion des eaux de pluie

Principe des aides



Gestion des eaux de pluie

Aménagements/ouvrages éligibles

Noues végétalisées



Espaces verts en creux



Revêtements poreux végétalisés



Toitures végétalisées (>8cm)



Bandes perméables



Massifs infiltrants *

* (sous revêtements minéraux poreux ou sous espaces végétalisés uniquement)

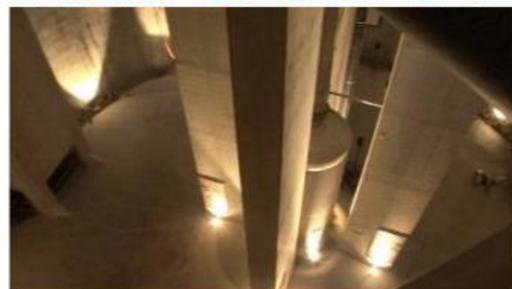


Revêtements poreux minéraux



+ Récupération des eaux de pluie

Ouvrages non-éligibles pour les pluies courantes



Bassins enterrés d'infiltration alimentés par canalisation



Puits d'infiltrations



Massifs infiltrant alimentés par canalisations

Gestion des eaux de pluie

Améliorer et adapter la gestion de l'eau de pluie en contexte de changement climatique (CC)

Objectif n° 1 pour l'agence



Infiltration et évaporation de l'eau de pluie pour réduire les déversements d'eaux non traitées et/ou concentrées dans le milieu

INFILTRATION ET STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES

> participe à la gestion des eaux en ville

DÉPOLLUTION DE L'EAU

> les différents horizons traversés ainsi que les organismes vivants contribuent à la filtration de l'eau

PRODUCTION VÉGÉTALE

> alimentaire, bois, ornementale...

HABITAT POUR LA BIODIVERSITÉ

> dans une cuillère de sol en bonne santé, il y a un million d'organismes vivants!

RAFRAÎCHISSEMENT DE L'AIR

> l'évapotranspiration du sol et de la végétation ainsi que l'ombre des arbres permettent de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur

RÉSERVOIR DE CARBONE

> les sols stockent, sous forme de matière organique, deux à trois fois plus de carbone que l'atmosphère

Objectif n° 2 pour l'agence



Favoriser la gestion à la source par des ouvrages végétalisés et de pleine-terre à fort pouvoir de résilience (SFN : solutions fondées sur la nature)

Objectif complémentaire pour l'agence



Tendre vers une systématisation d'aménagements à multi-bénéfices



Et c'est sans compter les valeurs paysagère, récréative et culturelle !

Source : CEREMA



Région ile de France



❖ Nature et biodiversité

La Région peut vous accompagner sur :

- Préserver et valoriser la biodiversité sur vos territoires
- Restaurer les trames vertes d'envergure régionale
- Adapter vos territoires au changement climatique par la création d'îlots de fraîcheur et de toitures végétalisées
- Créer et restaurer des milieux aquatiques et humides, des berges, des mares
- Installer des bornes-fontaines pour l'hydratation des franciliens
- Gérer les eaux pluviales à la parcelle, les utiliser pour l'arrosage, maîtriser les ruissellements
- Créer ou améliorer des espaces ouverts au public (via Île-de-France-Nature)

Vous êtes : une collectivité, un établissement public, d'enseignement ou de recherche, une association ; et selon les cas : un bailleur social, un syndicat professionnel

- **Financement du fonctionnement (50% max, plafond 20 000 €/étude à 40 000€/animation contrat TVB)**
- **Financement de l'investissement (taux et plafonds différents selon dispositifs, plafond 5 000 €/mare, jusqu'à 250 000 € et 400 000 € pour des projets d'envergure)**

Focus sur le dispositif création d'îlots de fraîcheur : Désimperméabilisation des sols, végétalisation, gestion alternative des eaux pluviales, Mise en place de revêtements durables, voire à albédo élevé

	Investissement
Taux d'intervention	> jusqu'à 50% des dépenses éligibles > 60% pour les projets situés en zones à effet d'îlot de chaleur urbain
Plafond de subvention	> max : 30.000€ pour les études pré-opérationnelles > max 250.000€ pour les travaux).



❖ Nature et biodiversité

Déploiement :

✓ Cas général :

❑ dépôt continu sur la plateforme en ligne régionale (mesdemarches.iledefrance.fr)

✓ Pages web :

➔ Milieux aquatiques et humides, berges, ruissellements, arrosage avec EP : [Page web](#)

➔ Biodiv : [Page web](#) ; accompagnement 'gros projets' : [Page web](#)

➔ Îlots de fraîcheur : [Page web](#)

➔ Mares : [Page web](#)

➔ Labellisation du petit patrimoine naturel : [Page web](#)

➔ Bornes fontaines dans l'espace public : [Page web](#)

➔ Plan vert (géré par Île-de-France Nature) : [Page web](#)

Renseignements, questions:

- Cas général y compris mares : biodiversite@iledefrance.fr
- Milieux aquatiques et humides, berges, ruissellements, arrosage avec EP :
- Eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr
- Espaces verts : planvert@iledefrance-nature.fr
- Boîte à outils Île-de-France-Nature : [Page web](#)



CADRE DE L'ACTION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

SERVICE NATURE ET BIODIVERSITÉ

Septembre 2024



Les compétences régionales en matière de biodiversité

- Une Région compétente pour l'aménagement du territoire et la protection de la biodiversité (chef de file)
- Plusieurs documents et stratégies cadres :
 - Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
 - Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB)
 - Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique (PRACC)
 - Stratégie Eau, milieux aquatiques et humides
 - Plan vert
- Des Organismes Associés (OA) :
 - Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) = rôle d'expertise et d'accompagnement des acteurs
 - Île-de-France Nature = rôle opérationnel de préservation et gestion de sites naturels et de reconquête de la nature en ville



STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ 2020-2030

Un cadre commun pour l'action

- **4 orientations stratégiques** pour orienter l'action commune
- **15 objectifs prioritaires** à décliner sur les territoires
- **71 engagements d'actions** pour la Région et ses partenaires (ARB, Institut Paris Région, OFB, DRIEAT, AESN)

A /	Améliorer la santé et le bien-être de tous les Franciliens grâce à la nature
B /	Faire de la biodiversité un atout économique et d'innovation
C /	Placer la biodiversité au cœur de l'aménagement de nos territoires
D /	Protéger la nature, notre capital commun

❖ Stratégie régionale en faveur de l'eau et des milieux aquatiques et humides

Objectif : améliorer le fonctionnement écologique des milieux aquatiques et humides et réduire les pollutions et les risques grâce à des projets de :

- ➔ Renaturation des berges et milieux aquatiques
- ➔ Maîtrise des ruissellements par désimperméabilisation des sols, modelé de terrains et végétalisation associée, usage mixte d'espaces
- ➔ Promotion de la ressource pluviale (récupération pour arrosage des espaces verts)
- ➔ Animation de démarches territoriales avec les Contrats Trame Verte et Bleue (CTVB)



Bénéficiaires : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche

Modalités de soutien financier :

	Investissement	Fonctionnement
Taux d'intervention	50% max des dépenses éligibles	50% max des dépenses éligibles pour l'animation territoriale
Plafond de subvention	- Cas général : 400 000€ - 100 000€ pour les projets d'usage de la ressource pluviale	40 000€



Déploiement

- Dépôt continu sur la plateforme en ligne régionale (mesdemarches.iledefrance.fr)
- Eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr
- CTVB prioritaires
- À savoir : des financements de l'AESN peuvent compléter
- [Page web](#)

❖ Dispositif « Création d'îlots de fraîcheur sur le territoire francilien »

Objectif : adapter les villes aux changements climatiques en privilégiant les Solutions Fondées sur la Nature et en améliorant la qualité de vie des Franciliens, par des projets de :

- **Création d'îlots de fraîcheur** : désimperméabilisation, végétalisation, gestion alternative des eaux pluviales et mise de place de revêtements perméables et durables (cours d'école, parvis communaux, places publiques, etc.)
- **Création de toitures végétalisées intensives et semi-intensives sur bâti existant** (hauteur de substrat supérieure à 15 cm)

Bénéficiaires : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche, **TPE et PME**

Modalités de soutien financier (investissement) :

	Création d'îlots de fraîcheur	Création de toitures végétalisées
Taux d'intervention	50% max des dépenses éligibles 60% pour zone à effet d'îlot de chaleur moyen à très fort	50% max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	250 000 € pour les projets opérationnels 30 000 € pour les projets d'études pré-opérationnelles	



Déploiement

- Dépôt continu sur la plateforme régionale
- biodiversite@iledefrance.fr
- [Page web](#)

❖ Dispositif « Pour la reconquête de la biodiversité en Ile-de-France »

Objectif : soutenir tous les projets contribuant à préserver, restaurer et valoriser la biodiversité sauvage, notamment :

- les actions concrètes en faveur de la préservation des écosystèmes et des espèces : restauration de **continuités écologiques**, déclinaison **trame verte/noire/blanche/brune**, préservation des milieux naturels et espèces, plantation et végétalisation;
- la création de mares, l'implantation de haies, la création d'habitats favorables à la biodiversité, la restauration de zones humides;
- l'acquisition des connaissances, études et inventaires (atlas de la biodiversité);
- la sensibilisation, l'animation, la formation aux enjeux de biodiversité.



Bénéficiaires : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche

Modalités de soutien financier :

	Investissement	Fonctionnement
Taux d'intervention	70% max des dépenses éligibles	50% max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	200 000€ pour tous les projets 500 000€ pour les projets de restauration des continuités écologiques du SRCE	20 000€

Déploiement

- Dépôt continu sur la plateforme régionale
- Accompagnement technique par les services régionaux et l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)
- biodiversite@iledefrance.fr
- [Page web](#)

❖ AMI « Restauration de continuités écologiques terrestres »

Objectifs :

- Identification des sites à enjeux pour la trame verte et mobilisation des acteurs du territoire
- Accompagnement technique pour le montage des projets de restauration des continuités écologiques terrestres
- Accompagnement financier pour mise en œuvre des travaux

Accompagnement technique par le consortium de partenaires : Région Île-de-France, Institut Paris Région (ARB et Département Environnement urbain et rural), DRIEAT, direction territoriale Île-de-France de l'OFB, AEV/IDF-Nature

Bénéficiaires : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche

Modalités de soutien financier (investissement) :

Taux d'intervention	70% max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	500 000€



Déploiement

- Dépôt continu sur la plateforme régionale
- biodiversite@iledefrance.fr
- [Page web](#)

❖ Dispositif « 1000 mares en Île-de-France »

Objectifs: Ce dispositif vise à accompagner les **projets de création et restauration de petites zones humides sur tout le territoire Francilien**. Il poursuit l'objectif de préserver la biodiversité, de restaurer les zones humides ainsi que la trame verte et bleue. Type de projet :

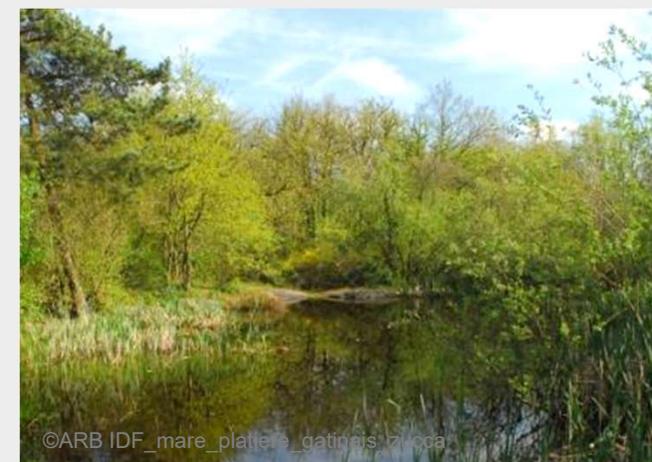
- Actions de **création de mares**
- Actions de **restauration de mares**
- Études pré-opérationnelles associées aux travaux de création et restauration

Bénéficiaires : Collectivités territoriales et leurs groupements ; Associations.

L'éligibilité technique des projets est conditionnée au **respect des préconisations techniques de la Société Nationale de Protection de la Nature** sur la création et la restauration.

Modalités de soutien financier (investissement) :

	Création de mare	Restauration de mare
Taux d'intervention	80% max des dépenses éligibles	
Plafond de subvention	5 000€ / mare	2 500€ / mare



Déploiement

- Dépôt sur mesdemarches.iledefrance.fr
- biodiversite@iledefrance.fr
- [Page web](#)

❖ Dispositif « 500 petits patrimoines naturels en Île-de-France »

Objectifs: Identifier/valoriser le petit patrimoine naturel francilien et préserver/renforcer la biodiversité "ordinaire" en proposant une labellisation régionale aux espaces suivants :

- Végétalisés en pleine terre, sur dalle ou toiture (épaisseur min. de substrat de 15 cm)
- De surface comprise entre 50 et 20 000 m²
- Non bénéficiaires d'une protection réglementaire en lien avec la biodiversité

Bénéficiaires : Tout propriétaire foncier public ou privé, ou locataire, sous réserve de la cosignature des engagements par le propriétaire.

Modalités de soutien (non financier) :

- Signature d'une charte de bonnes pratiques
- **Labellisation de l'espace et remise d'un « kit biodiversité »**
- Accompagnement des lauréats pour la réalisation de leurs projets

Déploiement

- 1 session par an
- Dépôt sur mesdemarches.iledefrance.fr
- Cérémonie des lauréats avec remise des kits en fin d'année
- biodiversite@iledefrance.fr
- [Page web](#)



❖ Dispositif « Installation de bornes-fontaines dans l'espace public »

Objectifs: Assurer la satiété hydrique des Franciliens en période de canicule et/ou vague de chaleur (action 1,1 du PRACC)

- Equipements éligibles : Bornes-fontaines, fontaines murales, fontaines à brumisation, fontaines avec système connecté pour l'arrêt à distance de l'alimentation en eau ou de la brumisation
- Dépenses éligibles : achat et installation, raccordement de la fontaine aux réseaux d'eau et d'évacuation des eaux usées, travaux de terrassement
- Sont à privilégier les projets prévoyant l'installation de plusieurs bornes-fontaines

Bénéficiaires : Les collectivités territoriales et leurs groupements exclusivement

Modalités de soutien financier (investissement) :

Taux d'intervention	50% max des dépenses éligibles
Plafond de subvention (par borne-fontaine)	8 000€



Déploiement

- Dépôt permanent sur mesdemarches.iledefrance.fr
- biodiversite@iledefrance.fr
- [Page web](#)

❖ Appel à manifestation d'intérêt « retour de la Nature en ville »

Objectif : Répondre aux besoins des collectivités territoriales dans la **maturation et la conception de leur projet**, en mettant en place une **aide à l'ingénierie de projet**. Notamment :

- les **études prospectives** visant à identifier les futurs espaces à renaturer et le coût du projet ;
- les **études de la qualité des sols** ;
- les **études technique** et de faisabilité;
- les **diagnostics** pollution, le cas échéant.

Cet accompagnement d'ingénierie de projets pourra être réalisé par un bureau d'étude ou un cabinet de conseil.

Bénéficiaires : Collectivités territoriales et leurs groupements

Modalités de soutien financier :

	Investissement
Taux d'intervention	70 % max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	Jusqu'à 100 000 euros par projet

Déploiement

- renaturation@iledefrance-nature.fr
- [Page web](#)

❖ Dispositif Plan vert « La nature partout et pour tous »

Objectif : réduire la carence* en espaces verts ouverts au public en Île-de-France grâce au soutien financier de projets de :

- Création (ou extension) et ouverture au public d'espaces verts et de nature ;
- Amélioration de la qualité et de l'accessibilité d'espaces verts et de nature existants et ouverts au public (requalification).

Bénéficiaires : Collectivités et groupements, associations, SPL (sociétés publiques locales), bailleurs sociaux, hôpitaux.

Déploiement

- Pilotage et accompagnement technique des maîtres d'ouvrage par Ile-de-France Nature (anciennement AEV)
- Contact : planvert@iledefrance-nature.fr
- Infos et boîte à outils : [page web](#)



Modalités de soutien financier (investissement) :

Niveau de carence en espaces verts dépenses éligibles	Commune très carencée		Commune Carencée		Commune non carencée	
	taux d'aide maximum	Plafond d'aide	taux d'aide maximum	Plafond d'aide	taux d'aide maximum	Plafond d'aide
Acquisitions foncières	50%		0%		0%	
Études et travaux d'aménagement (création)	60%	1 000 000 €	50%	500 000 €	40%	500 000 €
Études et travaux d'aménagement (requalification)	60%	250 000 €	50%	250 000 €	40%	250 000 €

*Communes très carencées / carencées / non carencées – carence établie par l'Institut Paris Région ([carte interactive](#)).

Contacts et Ressources

Contacts :

- biodiversite@iledefrance.fr → Dispositifs Reconquête de la Biodiversité, Îlots de fraîcheur, AMI continuités écologiques, Petits patrimoines naturels et Installation de bornes-fontaines
- eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr → Dispositif Eau, milieux aquatiques et humides
- planvert@iledefrance-nature.fr → Dispositif Plan Vert (Île-de-France-Nature)
- renaturation@iledefrance-nature.fr → AMI Retour de la nature en ville (Île-de-France-Nature)

Ressources :

- Schéma Régional de Cohérence Ecologique SRCE : [Référentiel SRCE](#)
- Stratégie Régionale pour la Biodiversité SRB : [Page web SRB](#), [Rapport Complet CR Nov 2019](#)
- Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique PRACC : [Page web PRACC](#), [Rapport complet CR Sept 2022](#), [Dossier de presse](#)

→ **Dépôt des candidatures sur mesdemarches.iledefrance.fr**

Conseil régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen
Tél. : +33 1 53 85 53 85



Financement politique de l'eau départemental de Seine-et-Marne

Techniques alternatives pour la gestion intégrée des eaux pluviales et prévention des inondations

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

Critères d'éligibilité :

- ✓ Financement des maitres d'ouvrages publics uniquement
- ✓ Financement à demander avant le démarrage des études de maitrise d'œuvre de conception et des travaux
- ✓ Dans la limite des 80 % de subventions directes (coordination des financeurs)

Aide dans le domaine de l'assainissement :

- ✓ Concerne les études et travaux visant la gestion des eaux pluviales dans les aires urbaines ou/à urbaniser et qui relève de la compétence GEPU

Aide dans le domaine des milieux aquatiques et de la gestion du risque inondation :

- ✓ Concerne les études et travaux visant la réduction du risque d'inondation par ruissellement (au sens large)

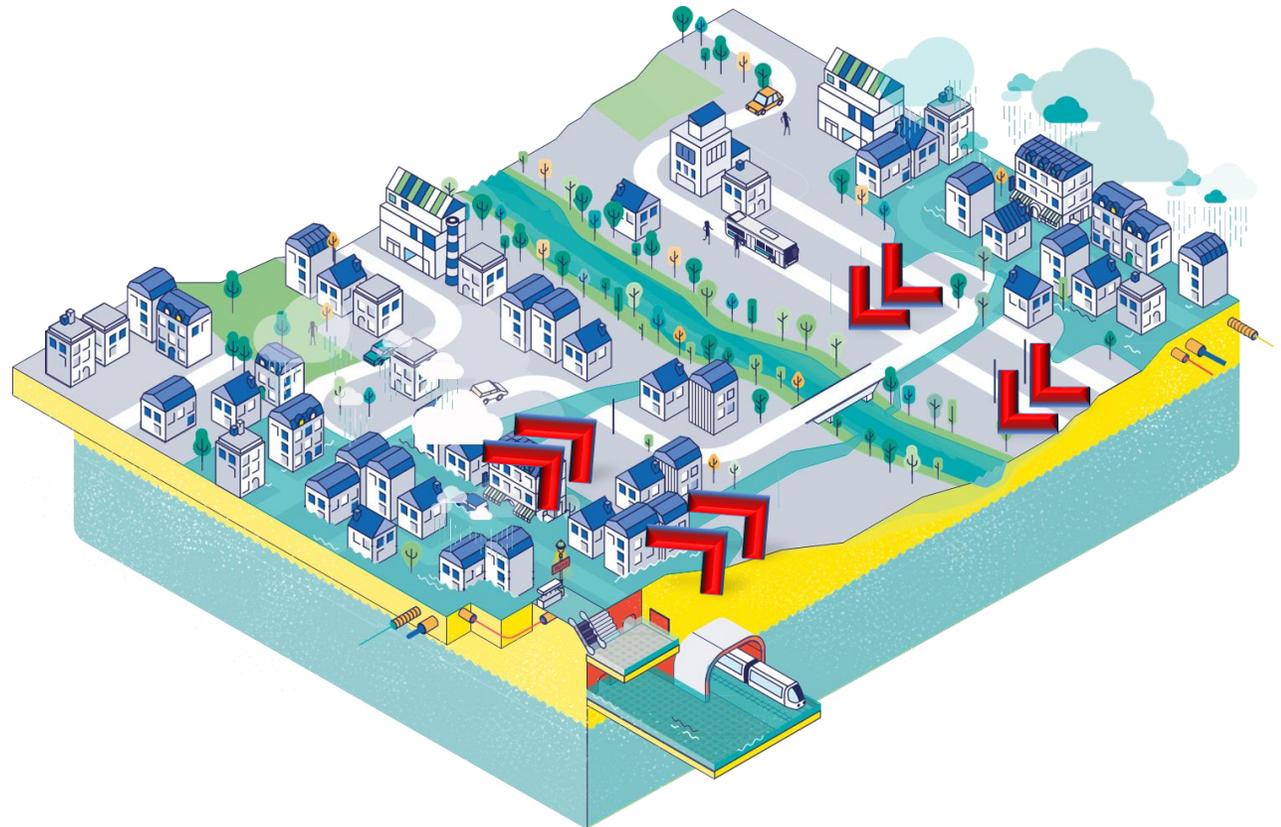


Schéma présentant des risques d'inondation par ruissellement en zone urbaine (source : EPISEINE)

FOCUS SUR LES AIDES DE LA POLITIQUE DE L'EAU SEINE-ET-MARNAISE

Catégorie 4 : GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES

Etudes

- Etude de définition des possibilités de récupération et de réutilisation des EP au droit des bâtiments publics **20 %**
- Etude pour les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales **20 %**

Travaux

- Mise en place des techniques alternatives associées à un volume de stockage : tranchées d'infiltration, noues, chaussées réservoirs (végétaux compris si plantés dans l'ouvrage technique)... **20 %**
- Equipement de récupération des eaux pluviales au droit des bâtiments publics existants: bac de stockage, cuve enterrée... **20 %**

FOCUS SUR LES AIDES DE LA POLITIQUE DE L'EAU SEINE-ET-MARNAISE

Catégorie 4 : DEFENSE CONTRE LES INONDATIONS

Etudes

- Etude hydraulique et/ou de ruissellement à l'échelle communale PME 50 %
- Diagnostic de vulnérabilité : bâtiments publics, quartiers ou à l'échelle communale 30 %

Travaux

- Ouvrage d'écrêtement des crues : bassin naturel $V < 30\,000\text{ m}^3$ (20 000 m^3) et plafond 7 €/m³ 30 %
- Maitrise des ruissellements par techniques douces : plafond 60 000 € HT/an/collectivité 50 %
- Création et/ou réhabilitation des zones d'expansion des crues - ZEC 30 %
- Acquisition foncières des zones naturelles d'expansion des crues - ZNEC (coût < 10 000 € HT) 30 %
- Travaux de ralentissement dynamique des crues - aménagement sur les fossés 30 %

Merci de votre attention



Pour constituer votre dossier :

- Les référents sur le sujet : Claire Guillot-Gautier : guillot-gautier.claire@aesn.fr et 01 41 20 18 85
- Formulaires et fiches techniques à remplir : https://www.eau-seine-normandie.fr/formulaires_aides
- Déposer votre dossier sur la plateforme Démarches Simplifiées : <https://www.eau-seine-normandie.fr/Demarches-simplifiees>



Renseignements, questions:

- Cas général y compris mares : biodiversite@iledefrance.fr
- Milieux aquatiques et humides, berges, ruissellements, arrosage avec EP :
 - Eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr
 - Espaces verts : planvert@iledefrance-nature.fr
 - Boîte à outils Île-de-France-Nature : [Page web](#)



Contact :

- Référents sur le sujet:
 - Ruissellement « agricole »: antoine.raffalli@departement77.fr
 - Ruissellement « urbain »: anne.caner-chabran@departement77.fr



- ! Règles d'encadrement communautaire: Plafond à ne pas dépasser en sollicitant les 3 financeurs: 70 % de finances cumulés.
- ! Il est nécessaire que la demande de subvention soient adressés aux financeurs avant que les marchés soient notifiés.
- ! Dans votre courrier de demande de subvention, veuillez à bien formuler une demande de démarrage anticipé de l'action (CD 77)